

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3512**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités juridiques Spécialité Droit et gestion de la filière viti-vinicole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Perpignan Via Domitia Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie de Montpellier, Président de l'université de Perpignan

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128f Droit des produits alimentaires ; Normes industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Connaître la filière vitivinicole (principes généraux, histoire, économie...)
Acquérir les compétences juridiques de base en droit de la vigne et du vin
Apprendre à gérer l'entreprise vitivinicole
Pratiquer l'Anglais juridique et commercial appliqué au secteur vitivinicole
Maîtriser l'informatique appliquée à l'entreprise vitivinicole
Expérimenter la vie professionnelle d'une entreprise vitivinicole
Prévoir, construire et promouvoir un projet méthodologique avec des partenaires extérieurs
Travailler en groupe
Développer l'esprit d'initiative

Le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tuteuré.

La formation a pour but de former des cadres de haut niveau dans les domaines du droit, de la gestion et de l'économie du secteur vitivinicole

A partir de l'étude de la filière vitivinicole, notamment à travers ses dimensions historiques et économiques, l'objectif principal est de permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences juridiques et de gestion nécessaires à l'exercice des professions viticoles et vinicoles. La formation met également l'accent sur la communication grâce à une évaluation de l'utilisation de l'outil informatique et de la pratique de l'Anglais.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Vitivinicole
- Banques
- Assurances
- Fonction publique
 - Préparation aux concours de la Fonction Publique (fraudes, consommation etc.)
- Régisseurs d'exploitation viticole
- Salariés d'un centre de gestion
- Cadre d'un organisme bancaire (type Crédit Agricole...)
- Salarié d'un organisme d'assurances agricoles
- Gestion de cave coopérative
- Salarié de groupement de producteurs
- Service juridique spécialisé
- Collaborateur d'organisme professionnel de la viticulture

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Connaissance de la filière vitivinicole (UE1) : 95 heures
Droit de l'entreprise vitivinicole (UE2) : 130 heures
Communication 1 (UE3) : 112 heures
Projet tuteuré (UE 4) : 150 heures
Droit de la qualité (UE 5) : 90 heures
Gestion commerciale de l'entreprise (UE6) : 75 heures

Validité des composantes acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		60% d'enseignants-chercheurs et 40% de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**